

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **18 mai 2015**

Décision n° **CP-2015-0204**

commune (s) :

objet : Marchés métropolitains attribués à la société Entreprise Jean Lefebvre Sud-Est - Avenant collectif de transfert des marchés à la société Entreprise Jean Lefebvre Rhône-Alpes

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Claisse

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 11 mai 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 19 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier, MM. Vincent (pouvoir à Mme Vullien), George (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à M. Bret).

**Commission permanente du 18 mai 2015****Décision n° CP-2015-0204**

objet :	<b>Marchés métropolitains attribués à la société Entreprise Jean Lefebvre Sud-Est - Avenant collectif de transfert des marchés à la société Entreprise Jean Lefebvre Rhône-Alpes</b>
service :	Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 4 mai 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

La société Entreprise Jean Lefebvre Sud-Est (RCS LYON 433 889 144) a d'abord informé la Métropole de Lyon de l'apport partiel d'actif de sa branche complète et autonome d'activité de travaux publics et privés à la société Entreprise Jean Lefebvre Rhône-Alpes (RCS LYON 487 541 609) en date du 31 décembre 2014.

Le présent avenant prend acte de cette opération et autorise la société Entreprise Jean Lefebvre Rhône-Alpes (RCS LYON 487 541 609) à se substituer à la société Entreprise Jean Lefebvre Sud-Est (RCS LYON 433 889 144) pour les marchés passés avec la Métropole de Lyon dont la société est titulaire unique, mandataire ou cotraitante à compter de la date de notification de cet avenant.

Les marchés passés de la société Entreprise Jean Lefebvre Sud-Est passés avec la Métropole de Lyon et non soldés sont :

- Délégation développement urbain et cadre de vie - direction de la voirie :

. 2012-3-03 - Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 1,

. 2012-15-03 - Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 7,

. 2012-16-03 - Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 8,

. 2012-17-03 - Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 9,

. 2012-21-03 - Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 12,

. 2012-22-03 - Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 13,

. 2012-31-03 - Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 19,

. 2012-38-03 - Travaux sur trottoirs, caniveaux et dallages en asphalte sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 2,

. 2012-259-00 - Travaux d'accessibilité Nord Grand Stade - Décines - Lot n° 1,

. 2012-793-00 - Vaulx en Velin - Boulevard urbain est - Tronçon La Soie - Marché 2 : voirie,

. 2013-90-02 - Travaux de réfection définitive des tranchées sur chaussées, trottoirs, promenades autres qu'asphaltes - Lot n° 4,

. 2012-630 - Vaulx en Velin - Boulevard urbain est - Tronçon La Soie - Marché 1 : Terrassements et assainissement,

. 2013-357 - Vénissieux - Requalification du chemin du Charbonnier - Travaux de voirie,

. 2012-689 - Lyon 9° - Travaux de VRD et de génie civil - Secteur Gare d'Eau (lot n° 3) dans le cadre de l'aménagement des voiries du quai Gillet, du quai de la Gare d'eau et de l'avenue de Birmingham à Lyon 4° et Lyon 9°,

. 2013-263 - Lyon 4° - Travaux de VRD - Secteur Gillet (lot n° 4) dans le cadre de l'aménagement des voiries du quai Gillet, du quai de la Gare d'eau et de l'avenue de Birmingham à Lyon 4° et Lyon 9°,

. 2013-604 - Saint Fons - Achèvement du Tour de Ville Ouest - Travaux de voirie de la partie Nord,

. 2011-11003A-00 - Ancien marché Conseil Général 69 - Reprise de dégâts d'intempéries, d'entretien courant et de grosses réparations sur les RD de l'agglomération lyonnaise - Lot n° 3.

- Délégation développement urbain et cadre de vie - direction logistique patrimoine bâtiments :

. 2015-62 - Construction d'une déchetterie rue Léon Blum à Feyzin.

- Délégation développement urbain et cadre de vie - direction de l'aménagement :

. 2013-517 - Lyon 8° - Travaux d'aménagement de la ZAC Mermoz Nord - Lot n° 1,

. 10468010 - Vaulx en Velin - ZAC de la Grappinière - Travaux d'aménagement des espaces publics - Lot n° 1.

Cet avenant ne change en rien les autres clauses des marchés susvisés ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** l'avenant collectif de transfert des marchés de la Métropole de Lyon rappelés ci-dessus et attribués à la société Entreprise Jean Lefebvre Sud-Est au profit de la société Entreprise Jean Lefebvre Rhône-Alpes.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 mai 2015.**